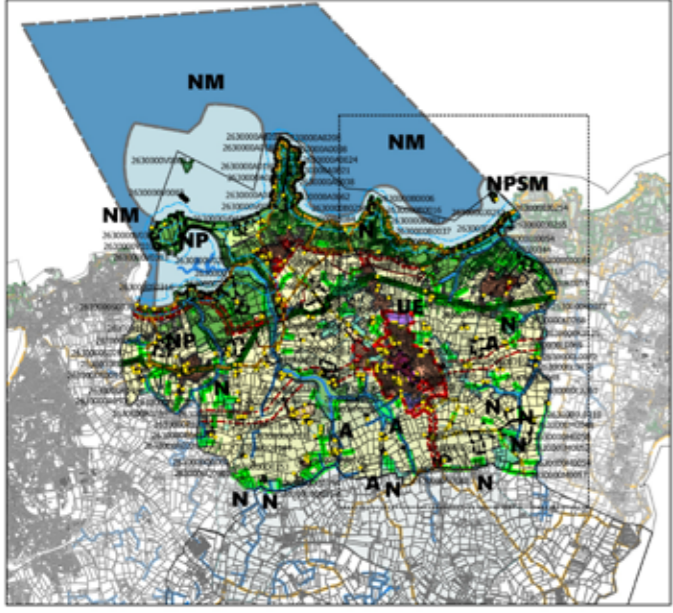


Saint Coulomb

Echelle : 1/4500



Plan Local d'Urbanisme

URBéA
Architecte Urbaniste

Novembre 2017 **Plan de Zonage 3.2**
Arrêté le : 16/11/2016
Approuvé le : 20/11/2017
C

Légende

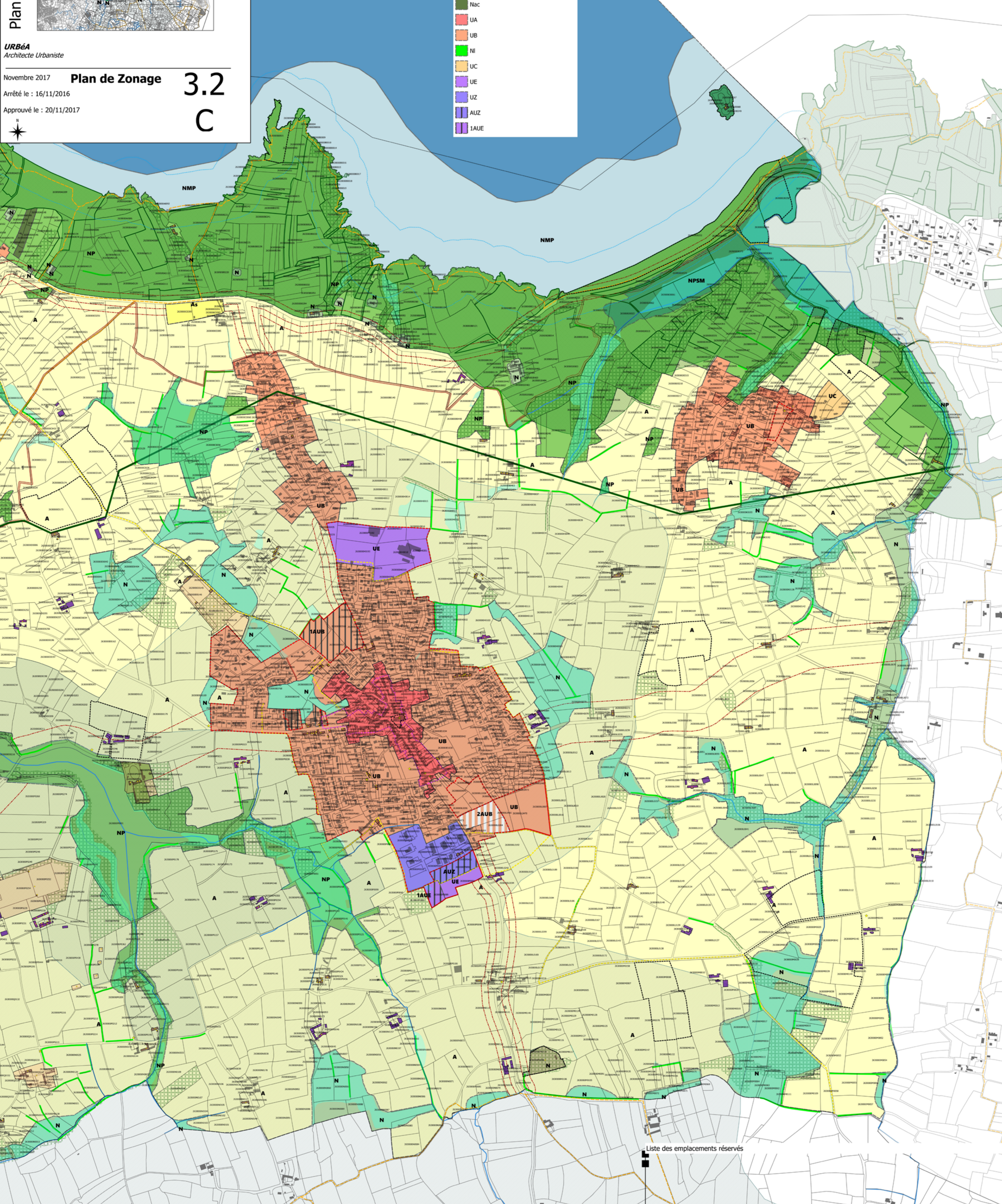
- Limites cadastrales et numéros
- Zonage**
- 1AUB
- 2AUB
- A
- As
- N
- NP
- NM
- NMP
- NPSM
- Ns
- Nac
- UA
- UB
- NI
- UC
- UE
- UZ
- AUZ
- 1AUE

Légende

- Limites cadastrales et numéros
- Patrimoine bâti à protéger au titre de la Loi Paysage
- Petit patrimoine (croix) à protéger au titre de la Loi Paysage
- Bâtiments susceptibles de changer de destination en lien avec l'activité agricole
- Zones humides
- Cours d'eau
- Zone de préemption des ENS
- ENS
- Secteurs privilégiés pour le développement d'activités au coeur des centralités
- Haies à protéger au titre de la Loi Paysage
- Haies classées en EBC
- Boisements classés en EBC
- Secteurs avec OAP
- Emplacements réservés (Cf. Liste)
- Marge de recul des constructions
- Tracés indicatifs de chemins piétons/cycles à renforcer ou à créer
- PDIPR du CG 35
- Espaces Proches du Rivage
- Bande des 100 m depuis la limite haute du rivage - tracé indicatifs

Périmètre de protection de la zone de captage de l'étang Sainte-Suzanne - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU

- Périmètre de protection immédiat, sensible et complémentaire - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU
- Périmètre de protection éloigné - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU



Liste des emplacements réservés